



PRÉFET DU BAS-RHIN

CABINET DU PRÉFET  
Pôle de la communication  
interministérielle

Strasbourg, le 3 novembre 2014

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **Ouverture des commerces à Strasbourg les dimanches 7, 14 et 21 décembre**

La proximité des fêtes de Noël, et les efforts faits par les municipalités et les commerçants bas-rhinois pour embellir les villes et répondre aux attentes des consommateurs et des touristes dans le Bas-Rhin justifient que des ouvertures exceptionnelles des commerces pendant trois dimanches en décembre soient demandées.

Par arrêté du 29 octobre 2014, le Préfet a autorisé à STRASBOURG l'ouverture des commerces les 7 et 14 décembre de 14h00 à 18h30 et le 21 décembre de 10h00 à 18h30, par dérogation au Code professionnel local qui pose le principe de l'interdiction de toute exploitation commerciale ainsi que de l'emploi de salariés les dimanches et jours fériés en Alsace-Moselle.

Cette année encore, la concertation conduite avec les partenaires sociaux et les maires du département a permis de dégager un consensus pour autoriser cette ouverture qui contribuera à l'économie alsacienne, dans le respect des droits des travailleurs.